



# Assemblée générale

Cinquante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale  
10 novembre 1998

Original: français

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 20<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 6 novembre 1998, à 10 heures

*Président:* M. Abelian ..... (Arménie)  
*Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires :* M. Mselle

## Sommaire

Point 17 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :

- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
- b) Nomination de membres du Comité des contributions
- c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes
- d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements
- e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies
- f) Commission de la fonction publique internationale
  - i) Nomination de membres de la Commission
  - ii) Désignation du Président et du Vice-Président de la Commission

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

*La séance est ouverte à 10 heures.*

**Point 17 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations**

1. **M. Monayair** (Koweït), appuyé par **M. Darwish** (Égypte), présentant un point d'ordre, demande que la séance soit suspendue pour 10 minutes.

2. Le **Président**, en application de l'article 77 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et en l'absence d'objection, suspend la séance.

*La séance est suspendue à 10 h 5; elle est reprise à 10 h 15.*

3. Le **Président** appelle l'attention de la Commission sur l'article 92 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les élections au scrutin secret, ainsi que sur le paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée traitant de la même question.

**a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/101; A/C.5/53/5)**

4. Le **Président** appelle l'attention de la Commission sur les articles 155 et 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et indique que l'Assemblée doit nommer six personnes pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 1999 afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 1998 au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Selon la note du Secrétaire général (A/C.5/53/5), neuf personnes ont été désignées par le gouvernement de leurs pays respectifs. Le nombre de candidats approuvés par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes étant égal au nombre de sièges vacants revenant à ce groupe, le Président propose à la Commission de prendre sa décision par acclamation.

5. *Il en est ainsi décidé.*

6. *La Commission décide de recommander la nomination de Mme Incera (Costa Rica) au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.*

7. Le **Président** invite la Commission à élire au scrutin secret trois candidats du Groupe des États d'Asie et appelle l'attention des membres de la Commission sur l'article 94 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

8. Sur l'invitation du Président, Mme Dinic (Croatie) et Mme Achouri (Tunisie) assument les fonctions de scrutateurs.

9. *Il est procédé au vote au scrutin secret :*

*Bulletins déposés :* 176

*Bulletins nuls :* 5

*Bulletins valables :* 171

*Abstentions :* 0

*Nombre de votants :* 171

*Majorité requise :* 86

*Nombre de voix recueillies :*

M. Toya (Japon) 143

M. Kamal (Pakistan) 127

M. Saha (Inde) 113

M. Tang (Chine) 105

10. *M. Kamal (Pakistan), M. Saha (Inde) et M. Toya (Japon) ayant obtenu la majorité requise et le plus grand nombre de voix, la Commission décide de recommander leur nomination au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.*

11. Le **Président** invite la Commission à élire au scrutin secret deux candidats du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

12. *Sur l'invitation du Président, M. Monayair (Koweït) et Mme Cardoze (Panama) assument les fonctions de scrutateurs.*

13. *Il est procédé au vote au scrutin secret :*

*Bulletins déposés :* 177

*Bulletins nuls :* 4

*Bulletins valables :* 173

*Abstentions :* 0

*Nombre de votants :* 173

*Majorité requise :* 87

*Nombre de voix recueillies :*

M. Thorne (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) 105

M. Stein (Allemagne) 92

M. Valenza (Italie) 92

Mme Shearouse (États-Unis d'Amérique) 55

14. Le **Président** invite la Commission à procéder à un vote au scrutin secret pour départager les deux candidats ayant obtenu le même nombre de voix.

15. *Sur l'invitation du Président, Mme Dinic (Croatie), M. Monayair (Koweït) et Mme Cardoze (Panama), assument les fonctions de scrutateurs.*

16. *Il est procédé au vote au scrutin secret :*

*Bulletins déposés :* 177

*Bulletins nuls :* 4

*Bulletins valables :* 173

*Abstentions :* 1

*Nombre de votants :* 172

*Majorité requise :* 87

*Nombre de voix recueillies :*

M. Valenza (Italie)	105
M. Stein (Allemagne)	67

17. *M. Thorne (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et M. Valenza (Italie) ayant obtenu la majorité requise et le plus grand nombre de voix, la Commission décide de recommander leur nomination au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.*

**b) Nomination de membres du Comité des contributions (A/53/102; A/C.5/53/6)**

18. Le **Président** appelle l'attention de la Commission sur les articles 158 et 159 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et indique que l'Assemblée doit nommer six personnes pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 1999 afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 1998 au Comité des contributions. Selon la note du Secrétaire général (A/C.5/53/6), sept personnes ont été désignées par le gouvernement de leurs pays respectifs. Le nombre de candidats approuvés respectivement par le Groupe des États d'Afrique et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États étant égal au nombre de sièges vacants revenant à chaque groupe, le Président propose à la Commission de prendre sa décision par acclamation.

19. *Il en est ainsi décidé.*

20. *La Commission décide de recommander la nomination de M. Bierma (Pays-Bas), M. Ekorong A Ndong (Cameroun), M. Francis (Australie) et M. Hanson-Hall (Ghana) au Comité des contributions.*

21. Le **Président** dit avoir été informé que, s'agissant des deux sièges vacants revenant au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, les États appartenant à ce groupe se sont mis d'accord pour présenter la candidature conjointe de trois experts de pays différents qui se partageraient par roulement, pour la période 1999-2001, les deux sièges revenant au Groupe, chacun des trois candidats siégeant pendant deux ans. Le Bureau du Conseiller juridique a confirmé que l'Assemblée générale avait déjà approuvé un tel partage de sièges lorsque le groupe intéressé le souhaitait et qu'il n'y avait pas d'objection d'autres membres de l'Assemblée.

22. Le **Président** considère donc que, s'il n'y a pas d'objection, la Commission accepte que trois candidats partagent par roulement les deux sièges revenant aux États d'Amérique latine et des Caraïbes au Comité des contributions.

23. *Il en est ainsi décidé.*

24. Le **Président** dit que, sauf objection et sans préjudice des dispositions de l'article 159 du Règlement intérieur de

l'Assemblée générale, il considérera que la Commission souhaite prendre sa décision sur ces candidatures par acclamation.

25. *Il en est ainsi décidé.*

26. *La Commission décide de recommander la nomination au Comité des contributions de M. Chaparro Ruiz (Chili) pour un mandat allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2000, de M. Greiver (Uruguay), pour un mandat allant du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2001, et de M. Iglesias (Argentine) pour un mandat allant du 1er janvier au 31 décembre 1999 et du 1er janvier au 31 décembre 2001.*

**c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes (A/53/103; A/C.5/53/7)**

27. Le **Président** appelle l'attention de la Commission sur la note du Secrétaire général (A/53/103) indiquant que l'Assemblée générale aura à nommer le vérificateur général des comptes (ou le fonctionnaire occupant les mêmes fonctions) d'un État Membre au siège qui deviendra vacant au Comité des commissaires aux comptes, pour une durée de trois ans à compter du 1er juillet 1999. Trois gouvernements ayant présenté des candidats à ce siège, le Président invite la Commission à procéder à un vote au scrutin secret pour le pourvoir.

28. *Sur l'invitation du Président, Mme Duschner (Canada), M. Medina (Maroc) et Mme Kaukungwa (Namibie) assument les fonctions de scrutateurs.*

29. *Il est procédé au vote au scrutin secret :*

<i>Bulletins déposés :</i>	177
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	177
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	176
<i>Majorité requise :</i>	89

*Nombre de voix recueillies :*

Le Président de la Commission de vérification des comptes des Philippines	117
Le Vérificateur général des comptes du Pakistan	33
Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde	26

30. *Le Président de la Commission de vérification des comptes des Philippines ayant obtenu la majorité requise, la Commission décide de recommander sa nomination au Comité des commissaires aux comptes.*

**d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements (A/53/104; A/C.5/53/8)**

31. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.5/53/8, dans lequel le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de confirmer le renouvellement du mandat de trois membres du Comité des placements pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 1999. Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, il propose à la Commission de prendre sa décision par acclamation.

32. *Il en est ainsi décidé.*

33. *La Commission décide de recommander le renouvellement du mandat de MM. Oltramare (Suisse), Omaboe (Ghana) et Reimnitz (Allemagne) au Comité des placements.*

**e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies (A/53/105; A/C.5/53/9)**

34. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.5/53/9, dans lequel le Secrétaire général communique à l'Assemblée générale les noms de trois candidats proposés par le gouvernement de leurs pays respectifs pour pourvoir les deux sièges qui deviendront vacants au Tribunal administratif des Nations Unies, pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 1999. Le nombre de candidats étant supérieur au nombre de sièges à pourvoir, le Président invite la Commission à procéder à l'élection de deux candidats au scrutin secret.

35. *Sur l'invitation du Président, Mme Silot (Cuba), M. Ivaschenko (Ukraine) et M. Mazemo (Zimbabwe), assument les fonctions de scrutateurs.*

36. *Il est procédé au vote au scrutin secret :*

<i>Bulletins déposés :</i>	177
<i>Bulletins nuls :</i>	3
<i>Bulletins valables :</i>	174
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	173
<i>Majorité requise :</i>	87
<i>Nombre de voix recueillies :</i>	
M. Haugh (Irlande)	128
Mme Ashford (États-Unis d'Amérique)	110
Mme Magezi (Ouganda)	91

37. *M. Haugh (Irlande) et Mme Ashford (États-Unis d'Amérique) ayant obtenu la majorité requise et le plus grand nombre de voix, la Commission recommande leur nomination au Tribunal administratif des Nations Unies.*

**f) Commission de la Fonction publique internationale**

**i) Nomination de membres de la Commission (A/53/106; A/C.5/53/10)**

38. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.5/53/10, dans lequel le Secrétaire général communique à l'Assemblée générale les noms de cinq candidats proposés par le gouvernement de leurs pays respectifs pour pourvoir les sièges qui deviendront vacants à la Commission de la fonction publique internationale, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 1999. Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, le Président propose à la Commission de prendre sa décision par acclamation.

39. *Il en est ainsi décidé.*

40. *La Commission décide de recommander la reconduction dans leurs fonctions de M. Bel Hadj Amor (Tunisie), Mme Daddah (Mauritanie), M. Stöckl (Allemagne) et M. Vegega (Argentine) et la nomination de M. Wyzner (Pologne) à la Commission de la fonction publique internationale.*

**ii) Désignation du Président et du Vice-Président de la Commission (A/53/106; A/C.5/53/10/Add.1)**

41. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.5/53/10/Add.1, dans lequel le Secrétaire général communique à l'Assemblée générale les noms des deux candidats aux sièges de président et de vice-président, respectivement, de la Commission de la fonction publique internationale. Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, le Président propose à la Commission de prendre sa décision par acclamation.

42. *Il en est ainsi décidé.*

43. *La Commission décide de recommander la reconduction dans leurs fonctions de M. Bel Hadj Amor et M. Vegega en tant que président et vice-président, respectivement, de la Commission de la fonction publique internationale.*

44. **Le Président** dit que la Commission a ainsi achevé l'examen du point 17 a) à f) de son ordre du jour et demande au Rapporteur de faire rapport à l'Assemblée générale sur ce point.

*La séance est levée à 12 h 30.*